

## L'évolution religieuse contemporaine en Angleterre

(De la *Revue du Monde Catholique*.)

L'histoire de la renaissance catholique chez les races anglo-saxonnes fut à l'époque et reste toujours d'une actualité passionnante.

En France, on retrouve des traces de ce mouvement rempli d'espérances, dans des traductions et des brochures nombreuses. Bien que la connaissance de la langue anglaise, vers 1850, fût moins répandue qu'aujourd'hui chez nous, la présence constante d'étudiants anglais dans nos séminaires, les prédications de Wiseman et de Spencer, des associations spéciales de prières, les traductions que Faber fit lui-même de ses œuvres, fixaient les regards des catholiques sur l'Angleterre.

En ces dernières années, on s'occupa, avec un vif intérêt, des idées sociales de Manning et des évêques américains jusqu'au moment où la controverse sur la validité des ordres anglicans établit en singulier relief les hautes figures de lord Halifax, de M. Puller, de M. Lacey, qui ont amené un regain d'attention sympathique sur les ritualistes. Il est bien rare d'ouvrir un journal catholique français sans y saisir quelque allusion aux ritualistes ou à leurs ancêtres, les tractariens. Mais combien parmi nos journalistes ont une connaissance exacte de ces faits religieux d'outre-Manche ? Combien peuvent s'élever à la très noble figure de Newman, l'un des principaux promoteurs du retour de l'Angleterre au catholicisme ?

C'est cette lacune considérable que nous tentons de remplir, à l'aide de documents contemporains les plus sûrs.

### I

Durant l'année 1895 et dans les mois du commencement de 1896, les catholiques de France furent subitement émus de certaines manifestations qui se produisirent dans quelques parties de

l'Eglise anglicane. On se demandait si une grande conversion n'était pas sur le point de s'accomplir.

Lord Halifax, pair d'Angleterre, président d'une importante association de *churchmen*, faisait un éloquent appel au rétablissement de l'unité chrétienne, à l'assemblée de l'*English Church Union*, tenue à Bristol le 14 février 1895. L'union de l'Eglise anglicane au Saint-Siège, il la déclarait non seulement possible, mais il soutenait que les "documents autorisés de l'Eglise d'Angleterre ne contenaient rien d'essentiellement inconciliable avec les doctrines de l'Eglise de Rome"; en outre il pressait ses coreligionnaires d'opérer ce rapprochement, en dépouillant les préjugés séculaires, l'antique hostilité, en s'humiliant sur les fautes de leur propre église, et surtout en priant avec une ardente conviction. Enfin, en Léon XIII, il saluait un vaste esprit, une âme généreuse capable de comprendre et de mener à heureux terme cette grande œuvre, et il lui assurait "qu'il pouvait compter sur une réponse sympathique à tout appel qui serait adressé à l'Eglise d'Angleterre."

Le Souverain Pontife, le 14 avril suivant, lançait sa fameuse Lettre *Ad Anglos*, dans laquelle il félicitait les Anglais des efforts qu'ils avaient faits pour se rapprocher du catholicisme, les invitant, "quelle que fût la communauté ou l'institution à laquelle ils appartenaient, à poursuivre la sainte entreprise de ramener l'union". En même temps, comme gage de ses intentions conciliantes, il nommait, pour étudier la validation des ordinations anglicanes, une commission dont une partie des membres était favorable à cette validité.

Lord Halifax, animé plus que jamais d'une entière confiance, en relations étroites avec des prêtres français, reçu au Vatican, triomphait au congrès de ses coreligionnaires à Norwich (octobre 1895), en montrant la question de la réunion de la chrétienté s'imposant désormais. L'un des primats de l'Eglise anglicane, l'archevêque d'York, à ce congrès, faisait un discours sur le même sujet. "La réunion est dans l'air", disait-il, et il regardait comme un devoir de faire bon accueil à cette lettre, "remarquable en bien des manières, et, dans un certain sens, unique". Tout en marquant les points de divergence, il insistait sur le désir profond et de plus en plus répandu de voir cesser le "grand scandale" de la division de la famille chrétienne, sur le devoir de travailler à l'union, et il exprimait l'espoir qu'un jour se lèverait où "un pape aurait la gloire de réconcilier les deux grandes branches de l'Eglise catholique".

Partout en Angleterre, à cette époque, la question de l'union était débattue avec une émotion anxieuse. L'archevêque de Can-

terbury prescrivait, à cette intention, des prières ferventes. M. Gladstone, connu par ses vieilles haines anglaises contre la Papauté, surtout après le concile du Vatican, proclama, dans un mémoire public, la nécessité de l'union (mai-1er juin 1896). Ce mémoire fut publié par le *Times* du 1er juin. Il y démontrait que le rapprochement de l'anglicanisme et de l'Eglise romaine était un aveu des torts séculaires et rendait hommage à la conduite et au langage de Léon XIII, "le premier évêque de la chrétienté".

Alors, les espérances les plus optimistes de se livrer carrière. Déjà on entrevoyait le retour en corps d'une partie considérable de l'Eglise anglicane, la constitution en Angleterre d'une sorte d'Eglises rappelant, par rapport à Rome, la position de certaines Eglises orientales. Même on calculait les avantages de l'union de l'élément anglo-saxon à l'Eglise romaine, que les divisions du schisme avaient laissée trop exclusivement latine. Enfin la prodigieuse extension de l'Empire britannique paraissait, comme autrefois l'Empire romain, destinée à étendre le royaume du Christ.

Ces espérances, peut-être trop humaines, quelques mois plus tard semblèrent s'évanouir, à la suite de la Bulle déclarant la non-validité des ordres anglicans. Les membres de l'Eglise d'Angleterre en furent les plus blessés : ils accusèrent Rome d'intolérance, d'obstination, et se considérèrent comme les victimes d'un guet-apens tendu à leur crédulité trop confiante. Ils accusaient, avec quelque raison, les catholiques anglais d'avoir fait échouer la grande œuvre du retour. Si l'on parlait encore d'union, ce n'était plus avec le Pape, mais avec ceux qui sont en révolte contre lui : les fidèles de l'Eglise russe et les vieux-catholiques d'Allemagne et d'Italie. La séparation paraissait donc plus élargie que jamais, et de tous ces soudains espoirs, rien ne devait rester qu'une déception douloureuse.

Depuis, d'autres événements se sont produits, en Angleterre, qui semblent encore accentuer davantage le triomphe de l'esprit anglican.

Un soulèvement a éclaté contre les anglicans qui, à défaut de l'union avec Rome actuellement impossible, continuent néanmoins à se rapprocher des croyances et des pratiques catholiques, et ce mouvement hostile a pris des proportions inattendues. Le *Times*, entre autres journaux, a été, durant des mois, une tribune ouverte à ceux qui voulaient revendiquer les vieilles traditions protestantes de l'Eglise anglaise contre les innovations du moderne *High Church*, où se dessine le plus largement la renaissance catholique. De nombreux *meetings* de laïques ou de clercs ont été convoqués sur tous les points du territoire. Les deux Cham-

bres du Parlement ont été saisies de la question à plusieurs reprises ; les *leaders* des divers partis ont fait plusieurs propositions pour intervenir législativement ou judiciairement contre "les romanisants". En même temps, les évêques ont été sommés de se servir de leur autorité pour réprimer les abus dont on se plaignait. Ceux que ces mesures visent sont-ils prêts à les rejeter, préférant le martyre ? Que serait cette résistance des romanisants ? Quels en seront les effets ? Questions prématurées, auxquelles il serait téméraire de répondre aujourd'hui. Constatons, pour l'heure, qu'il y a en Angleterre une réaction du vieil esprit protestant contre les tendances catholiques, qui se révèlent dans une partie notable de l'anglicanisme.

Faut-il maintenant s'abandonner au découragement ? Ce serait une précipitation peut-être aussi peu raisonnée que celle qui avait fait éclater de subites espérances. " Pour bien juger d'un mouvement, assure M. Thureau-Dangin, de ses chances d'avenir, il ne faut pas s'attacher aux effets plus ou moins passagers de telles crises particulières, mais regarder les choses dans leur ensemble, de haut et de loin. Des accidents, pour regrettables qu'ils soient, ne peuvent pas détruire en quelques mois l'œuvre de longues années. Or, si l'on considère, non plus les à-coups momentanés qui viennent de se produire, mais les grandes lignes et les résultats généraux de l'évolution qui s'accomplit en Angleterre depuis bientôt un siècle, le fait s'impose saisissant : on ne peut nier l'importance du mouvement produit ; on voit se dessiner clairement la direction dans laquelle il s'accomplit, et l'on constate qu'il en est résulté un progrès aussi incontestable qu'inattendu des idées catholiques." (*Newman et le mouvement d'Oxford*. Paris, Plon, 1899, p. 9.)

## II

Pour saisir le progrès des idées catholiques en Angleterre, il est utile de comparer ce qu'y était l'Eglise romaine au commencement du siècle à ce qu'elle y est présentement.

Durant trois siècles, pression du pouvoir, confiscations, supplices, lois savamment combinées à la fin du XVIIe siècle, frappant le catholique dans sa conscience, dans sa fortune, dans ses droits publics ou privés, la défaveur et la ruine des causes politiques auxquelles le papisme avait été lié, avaient fini par briser les fidélités les plus résistantes.

Au début du XIXe siècle, lorsque l'Angleterre se relâcha de son intolérance contre les catholiques pour leur laisser quelque liberté, combien étaient-ils ? D'après les évaluations les plus sérieuses, vers 1814, on n'en comptait guère, dans l'Angleterre pro-

pre  
vica  
prêt  
n'os  
les,  
les c  
elle  
poli  
pres  
nel,  
prè  
sang  
mess  
fait  
res "

glais  
ditar  
tre c  
hain  
aupr  
lique

cle d  
émou  
en A  
bien  
c'est  
qui h  
perso  
Harn  
catho

les A  
lité,  
que,  
tholic  
des c  
-que d  
-crédi

prement dite, qu'environ 160.000. Pas d'évêques, mais de simples vicaires apostoliques, alors au nombre de quatre. A peine 400 prêtres, vivant presque cachés, par souvenir des persécutions, n'osant porter aucun costume distinctif. Quelques rares chapelles, sans signe caractéristique extérieur, étaient dissimulées dans les coins les plus obscurs des villes. Une croix audacieuse brillait-elle au soleil sur le pignon de l'une de ces chapelles, aussitôt la police la faisait enlever par crainte d'une émeute. A l'intérieur, presque pas d'ornements symboliques, rarement un office solennel, une grand'messe, une bénédiction du Saint-Sacrement ; la prière ne semblait permise qu'à voix basse, comme aux siècles sanglants. Dans beaucoup d'églises, on ne célébrait la sainte messe que deux fois par semaine. Ce seul mot de messe terrifiait : on ne disait pas " aller à la messe ", mais " aller aux prières ".

Bien qu'on ne soupçonnât plus, comme autrefois, en tout anglais catholique, un suppôt de l'Espagne ou un conspirateur méditant de faire sauter le Parlement et de mettre le feu aux quatre coins de Londres, les préventions passionnées et l'éloignement haineux demeuraient encore. Le maître de maison s'excusait auprès de ses convives s'il les faisait se rencontrer avec un catholique.

Cependant quelques faits, qui se produisirent à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, avaient un peu ému ces haines et ces préjugés. C'est d'abord l'émigration en Angleterre de milliers de prêtres français proscrits ; ils furent bien accueillis, et leur vertu força l'admiration de leurs hôtes ; c'est aussi l'influence appréciable des romans de Walter Scott, qui habituèrent les imaginations anglaises à sympathiser avec des personnages catholiques. En octobre 1806, à Nottingham, Mgr Harnet a fait une lecture sur *Sir Walter Scott and the revival of catholic sympathies*.

Du reste, on ne connaissait pas le catholicisme ; c'était pour les Anglais un amalgame de superstitions, d'idolâtrie, d'immoralité, et le chanoine Oakeley a pu dire que les Anglais, à cette époque, savaient mieux les coutumes des Egyptiens que celle des catholiques, leurs compatriotes.

Les libéraux eux-mêmes, qui réclamaient alors l'émancipation des catholiques, témoignaient à leur égard moins de sympathie que de dédain ; ils arguaient de leur insignifiance et de leur discredit pour soutenir qu'on pouvait sans danger leur faire justice.

(A suivre.)



Sur la route de l'Indo-Chine, avait-il trouvé ce chemin de Damas que l'on indique de nos jours aux politiciens quand ils deviennent trop gênants dans la Chambre? Non, Paul Bert n'avait pas changé de conviction : il est mort sans prêtre. Mais, arrivé dans l'Extrême Orient, il avait absorbé, avec sa sagacité de vieil expérimentateur, ce qu'il avait sous les yeux, il avait constaté l'appui que donnent à la France les missionnaires. Alors, loyalement, il avait rendu sa conduite publique conforme à ses constatations.

Voulez-vous maintenant connaître l'avis d'un spécialiste ?

"C'est surtout en abordant la question religieuse, nous dit M. E. Aymonier, directeur de l'Ecole coloniale, membre du Conseil d'administration de l'Alliance Française, qu'il faut se dégager des préjugés de parti qui peuvent nous diviser en France, pour ne considérer que notre intérêt national en Indo-Chine. *Personnellement, je suis on ne peut plus éclectique en matière de dogmes religieux*, mais j'ai aussi la conviction absolue que nul homme d'Etat digne de ce nom ne peut, lorsqu'il s'agit de conquête, de colonisation, dédaigner le puissant lien moral, formé par la religion, ce qui relie selon l'étymologie même du mot..."

Nous voilà fixés sur les opinions religieuses de M. Aymonier. Il sera difficile d'y voir le témoignage d'un homme prévenu en faveur des Congrégations !

"Au lieu d'entraver en France, continue-t-il, le recrutement des missionnaires, *ce qui est inconcevable*, étant donnée la conquête de l'Indo-Chine, et ce qui est malheureusement exact, doublez leur nombre, envoyez-en au plus vite des centaines, et subventionnez-les largement, sous la seule condition d'enseigner aux jeunes filles et aux garçons le français en même temps que la religion ! Des milliers et des milliers d'enfants s'essayeraient à apprendre notre langue nationale..."

"Les missionnaires contribueraient rapidement et efficacement à assurer la pacification et la domination dans le présent, ainsi que l'assimilation dans l'avenir. Le parti annamite de la résistance nationale, *plus clairvoyant que la plupart des Français*, ne s'y est jamais trompé (1)."

"Il n'y a pas un homme au courant de l'histoire de l'Orient, ajoute M. Gabriel Charmes, qui ne reconnaisse que le magnifique développement d'influence française grâce auquel, pendant des siècles, presque tout le commerce de la Méditerranée a été con-

(1) *La Langue française et l'Enseignement en Indo-Chine*, par E. AYMONIER, directeur de l'Ecole coloniale, membre du Conseil d'administration de l'Alliance Française, Paris. Ann. Colon, 1890, p. 40-41.

centré entre nos mains, était dû, en grande partie, au protectorat que nous exerçons sur les missions religieuses de la Turquie, et qui, de ces missions, s'était étendu à toutes les populations catholiques de l'empire ottoman.

" Si, dans la Méditerranée, l'influence française est si grande, dira-t-on que c'est un effet de l'excellente politique qui s'est si glorieusement manifestée dans les affaires d'Eglise? Dira-t-on que c'est un produit laïque quelconque? Nous n'avons rien épargné pour ruiner notre prestige dans l'Orient méditerranéen; notre diplomatie y a commis les fautes les plus graves, notre commerce s'y est laissé dépasser par d'autres. Et pourtant nous y sommes toujours regardés comme la grande nation européenne. Pourquoi? *sinon parce que des moines et des Congrégations continuent à y prendre ces enfants en bas âge pour leur apprendre à murmurer le nom de la France et celui de Dieu* (1)."

Citons enfin les paroles d'un député radical :

" Je parle à la tribune française, disait M. de Douville-Maillefeu. Je n'ai qu'un intérêt : celui de ma patrie, de ma France, de la propagation de la langue française... Or, je tiens à déclarer que partout en Orient, quelque soit l'Ordre auquel appartiennent les religieux congréganistes des deux sexes, quelle que soit la robe qu'ils portent, tous montrent—j'en ai eu la preuve—un dévouement absolu pour le nom français.

" Je dois dire non-seulement la vérité, mais toute la vérité. *Je rends hommage au rôle français, disons le mot, des Congrégations catholiques en Syrie et en Palestine...* (2)"

Mais, à notre époque, ces voix ne paraîtraient peut-être pas assez républicaines, Gambetta serait peut-être aujourd'hui considéré comme réactionnaire, et Paul Bert traité de clérical! N'avons-nous pas vu mêler aux débats, par M. le procureur de la République, Rochefort, directeur de l'*Intransigeant*!

Permettez-moi donc une autre citation : elle est de date récente :

" Qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite, telle est la force de l'histoire, tel est le prestige de la tradition, que c'est vers la France encore que se tournent, en Orient, les populations qui appartiennent à la foi catholique; que c'est de la France toujours qu'elles attendent une protection consacrée par les siècles, et on les a vues, on les voyait ces jours derniers affirmer leur sen-

(1) *Revue des Deux Mondes. La France et le Protectorat catholique en Orient*, par GABRIEL CHARLES, 15 février 1883.

(2) Chambre des députés, séance du 6 novembre 1890.



timent, quand elles acclamaient le drapeau tricolore que notre escadre de la Méditerranée déroulait à leurs yeux.

" Et si étroite pour ces populations est la solidarité entre l'Eglise latine et la puissance protectrice, que toute atteinte à l'une est regardée comme une diminution de l'autre. Voilà pourquoi Gambetta, qui n'était pourtant pas suspect de cléricalisme, voilà pourquoi Gambetta s'est toujours montré si jaloux de préserver nos principes en Orient. Et voilà pourquoi, depuis un an, Léon XIII a saisi toutes les occasions de les affirmer, de les proclamer avec une vigueur et un éclat extraordinaires.

" Sans doute, c'est à l'Eglise avant tout qu'il songeait, ce sont les intérêts de l'Eglise dont il avait avant tout le souci, mais qu'importe, si la France bénéficie de son action, de même que l'Eglise de la situation à part qui est faite à la France. Et si cette situation paraît négligeable à quelques-uns, qu'ils expliquent les efforts qui sont faits ailleurs pour la diminuer ou pour la conquérir.

" Nous ne sommes pas les seuls, vous le savez, en Orient : d'autres nations s'y sont implantées qui prétendent y grandir et s'y développer ; nous luttons pour y maintenir notre rang, et lorsque, pour soutenir cette lutte, nous avons besoin de réunir tous les éléments de succès, nous irons de gaieté de cœur, de nos propres mains, venant en aide à nos rivaux, détruire les forces et les gloires du passé, de ce passé qui est le nôtre nous ! . . . "

Ces paroles sont de M. Delcassé, ministre des Affaires étrangères, à la séance de la Chambre du 27 novembre 1899.

J'ai donc le droit de conclure avec l'amiral Aube, ministre de la Marine sous M. de Freycinet et sous M. René Goblet :

" Les gouvernements si divers qui se sont succédé en France : Monarchie, Empire, République et jusqu'à la Convention nationale elle-même, ont donc compris ce devoir de la même manière, tous l'ont rempli sans défaillance. La France de nos jours, la France republicaine ne peut y faillir (1)."

Ainsi, en Orient et devant la grandeur des services rendus par les missions, nous avons, jusqu'ici, ce bonheur de n'être plus divisés en catholiques et en libre-penseurs, en modérés ou en radicaux : nous avions tous mêmes pensées, mêmes fiertés, mêmes espoirs. Nous suivions des yeux ces hommes noirs qui, sur la blancheur des déserts, allaient portant la croix et l'abritant dans les plis du drapeau tricolore.

(1) Amiral AUBE, *A Terre et à Bord*, Paris, 1894, p. 55.

# Le mouvement catholique

## AU CANADA

Au cours de son adresse aux grands jurés, à l'ouverture de la session de la cour d'assises, à Québec, Son Honneur le juge Bossé, amené à parler de l'influence néfaste du mauvais exemple et de la narration des crimes, a fait les réflexions suivantes, que nous croyons devoir reproduire *in extenso* :

Je suis informé qu'il y a actuellement, dans nos prisons, six personnes accusées de meurtre, et vous aurez à vous occuper, pour ce district, de trois de ces accusations.

Un tel état de choses ne s'est jamais vu dans notre ville.

Dans ces circonstances, il est naturel de se demander quelle a pu être la cause de cette recrudescence de meurtres.

Il ne faut pas aller très loin pour la trouver.

Il n'y a pas de doute que, dans une large mesure, ces crimes sont dus à l'exemple donné et à l'esprit d'imitation.

Au moral comme au physique, les maladies sont contagieuses et se propagent d'un individu à l'autre.

Dans la société civile comme dans la société domestique, l'imitation joue un rôle prépondérant.

C'est par l'imitation que l'enfant acquiert une foule de connaissances et qu'il forme ses habitudes.

Dans l'éducation de la jeunesse, la puissance de l'exemple est considérable : la jeune fille comme le jeune homme sont rarement autres que ce qu'ont été le milieu dans lequel ils ont grandi, les compagnons qu'ils ont eus, les lectures qu'ils ont faites.

L'homme fait n'échappe pas, lui non plus, aux efforts de l'exemple, à l'action des livres ou à l'influence des spectacles qui se déroulent sous ses yeux. Il reste exposé à ce que j'appellerai la contagion morale.

Le rire est contagieux : la peur, la terreur folle le sont pour les individus comme pour les foules.

Qui n'a présent à l'esprit les désastreuses conséquences de paniques occasionnées par des incendies, ou le désarroi d'une armée quand la peur se communique d'un rang à l'autre des soldats, ou bien encore les excès commis par des foules sous le coup d'un délire qui se propage comme une fièvre ?

En maints épisodes de l'histoire, on trouve la trace de l'influence que l'exemple exerce sur les individus. Ainsi, sous le pre-

mier E  
après l  
et les s  
Ma  
l'embr  
succès  
aussitô  
Le  
rappor  
en se je  
sont, d  
on a dû  
de la vi  
L'o  
au moy  
que, per  
de mod  
mort, de  
l'ornem  
Dan  
en garni  
de meur  
Et, l  
le retent  
funestes  
Nou  
de meur  
sa femme  
jugez pa  
aurez vo  
frappant  
Dans  
multipli  
Qu'il  
des préca  
teurs et  
Il est  
nom, par  
crime.  
Il est  
celle qui  
voulu édi  
cité qui p  
Dans  
dience, à  
Ces d  
même idé  
rager les  
public ave  
mêmes act  
Sans n  
sans attri  
mettent d

mier Empire en France, trois factionnaires se sont suicidés, l'un après l'autre, dans la même guérite : on a fait brûler la guérite et les suicides ont cessé.

Maxime Simon raconte qu'un ouvrier, s'étant pendu dans l'embrasure d'une porte, douze de ses compagnons s'y sont aussi successivement pendus. L'on a muré la porte et les suicides ont aussitôt cessé.

Le regretté Hubert Larue, dans sa "Thèse sur le suicide," rapporte le fait qu'à Nice, un soldat de la garnison s'étant noyé en se jetant dans un puits près de la ville, sept ou huit autres se sont, dans un temps assez court, suicidés de la même manière, et on a dû combler le puits pour mettre un terme à ces désertions de la vie.

L'on se rappelle les épidémies de jets de vitriol, de suicides au moyen d'allumettes chimiques, et l'on n'ignore peut-être pas que, pendant plusieurs années, en France, il a été pour ainsi dire de mode, chez les jeunes filles qui se donnaient elles-mêmes la mort, de revêtir, pour cette fin lugubre, une robe blanche, avec l'ornement additionnel d'une couronne de mariée.

Dans notre ville, lorsque nous avions des régiments anglais en garnison, il y a eu, pendant un certain temps, toute une série de meurtres de sergents par des soldats.

Et, pour parler d'événements plus récents, qui osera nier que le retentissement donné au procès de Cordélia Viau n'ait eu de funestes conséquences ?

Nous avons aujourd'hui dans notre province trois accusations de meurtre,—de meurtre commis par le mari sur la personne de sa femme, ou par la femme sur la personne de son mari et, à en juger par l'enquête préliminaire, l'un de ces assassinats, dont vous aurez vous-mêmes à vous enquérir, présente une ressemblance frappante avec le crime perpétré par Cordélia Viau.

Dans cet ordre de choses, je pourrais, s'il était nécessaire, multiplier les citations de faits analogues.

Qu'il me suffise maintenant de vous rappeler quelques-unes des précautions qui ont été, de tout temps, prises par des législateurs et des magistrats pour prévenir la contamination sociale.

Il est un crime auquel les anciens refusaient de donner un nom, par crainte que ce nom ne fit naître l'idée de commettre le crime.

Il est tel autre crime contre lequel la législation anglaise,—celle qui a peut-être le mieux connu la nature humaine,—n'a pas voulu édicter de peine. L'on a reculé devant la périlleuse publicité qui pourrait résulter du procès en pareille matière.

Dans tous les pays, les tribunaux excluent le public de l'audience, à certains procès.

Ces diverses mesures de prudence ont été inspirées par la même idée—toujours reconnue et toujours appliquée—de décourager les curiosités malsaines et d'éviter la familiarisation du public avec le crime, afin de ne pas provoquer la répétition des mêmes actes criminels.

Sans méconnaître les causes individuelles de dépravation et sans attribuer à l'esprit d'imitation tous les crimes qui se commettent dans la société, il importe de bien retenir les leçons de

l'expérience et de ne pas oublier la redoutable influence du mauvais exemple.

Et comme cette influence du mauvais exemple croît en proportion de la publicité donnée au crime, une importante question vient ici se poser : Que faut-il penser, au point de vue de l'ordre public, de certaines méthodes d'un journalisme aujourd'hui en vogue, et qui consistent à mettre en relief la personnalité des criminels ?

Tous ceux qui, à un titre quelconque, se préoccupent de morale publique, déplorent cette vulgarisation du vice.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir beaucoup, ou de chercher longtemps, pour découvrir combien sont dangereux pour la société les récits détaillés—que nous trouvons dans plusieurs journaux—de tous les crimes commis, de la manière dont ils ont été commis et des incidents qui peuvent, soit piquer la curiosité, soit exciter les sentiments morbides du lecteur.

Les échos du monde criminel réveillent les instincts pervers de la nature humaine, et c'est à une lumière indiscretement projetée du vice que se sont éclairés bien des voleurs et bien des meurtriers.

Le mal résultant de la perpétration même du crime se trouve ainsi singulièrement augmenté.

À la page 218 de son livre intitulé : " Le crime et la peine," M. Proal, conseiller à la cour d'Aix, en France, s'exprime ainsi :

" Les médecins, qui se rendent compte de la puissance des bons et des mauvais exemples, voudraient avec raison que l'on n'étalât pas dans les journaux le tableau des infirmités morales, des suicides et des crimes ; ils sont effrayés du danger que présente cette publicité, pour les esprits faibles, malades, qui sont dans la société (car tous les fous ne sont pas dans les asiles), pour les jeunes gens et les femmes nerveuses. Les détails donnés sur l'exécution des suicides, des crimes, frappent l'imagination et peuvent éveiller l'esprit d'imitation. Cette publicité présente, en outre, le très grave inconvénient d'enseigner des procédés d'exécution d'autres criminels. J'ai observé que, notamment dans les affaires d'assassinat, d'infanticide, d'avortement et de fabrication de fausse monnaie, les accusés calquent souvent l'exécution du crime sur le récit de crimes analogues. Aussi, avec MM. les Docteurs Georget, Legrand Du Saulle, Despine, Bouchut, Després, Aubry, je crois que le compte rendu des affaires criminelles devrait être réservé aux journaux judiciaires. Il n'est pas bon que les jeunes gens, les jeunes filles cherchent chaque jour des images et des excitations malsaines dans le tableau des vices et des crimes qui s'étale dans les colonnes de la presse."

Legrand Du Saulle, dans son " Traité de Médecine légale," p. 516, dit la même chose, mais en termes bien plus énergiques. Et à la page 517, il ajoute :

" Plus un crime est entouré de mystère et de circonstances extraordinaires, plus il s'est accompagné de ruse, de raffinements de barbarie, plus les causes en ont été impénétrables, plus les récits de la presse en ont été rendus pittoresques et émouvants, et plus le pouvoir exercé sur l'imagination humaine et sur l'influence imitatrice est fécond en dangereux enseignements. Un

RÉS

Docteu

Broch

Cet

I  
succin  
les div

Vient de paraître

---

# L'Anglomanie

## AU CANADA

---

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE LA QUESTION DES ÉCOLES  
DU MANITOBA

PAR

DOM P. BENOIT

Docteur en philosophie et en théologie, Ancien Directeur de Séminaire,  
Supérieur des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception  
à N. D. de Lourdes, Manitoba.

---

Brochure de 61 pages, in-octavo. Prix, 25 Cents franco.

---

Cette brochure est maintenant en vente à nos bureaux,

171-173-175, Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

L'auteur y passe en revue, dans un tableau historique succinct basé sur des données puisées aux sources officielles, les diverses phases par lesquelles a passé la grande et

impérissable question des écoles du Manitoba. Il y montre à quelles fraudes, à quelles injustices, à quelles violences, à quelles complicités inavouables il a fallu avoir recours pour consommer cette spoliation.

Puis, tirant de ces événements, qui sont aujourd'hui de l'histoire, la philosophie qui s'en dégage, il y voit la continuation de la lutte que se livrent depuis trois siècles, en Europe comme sur le continent américain, les deux grandes races dont l'influence est prépondérante dans le monde, la race française et la race anglaise.

Viennent ensuite des conjectures sur l'issue possible, sinon probable, de cette rivalité séculaire. On sait que cette partie de l'ouvrage a donné lieu, de la part des anglomanes et de leurs complices les libéraux, à des récriminations que ne peuvent se résoudre à trouver fondées tous ceux qui ont lu ce travail en son entier.

Ce sont des pages fortes, qui offrent à l'esprit une nourriture substantielle comme celle de la vérité, des pages d'une émotion communicative pour ceux qui, malgré le matérialisme abject du siècle, croient encore au droit et à la justice, des pages radieuses d'espérance et de stimulation pour le patriotisme comme pour le sentiment religieux de la masse de nos compatriotes.

Tout lecteur de choses sérieuses tiendra à posséder ce récit fidèle de l'un des drames les plus sombres de notre histoire, et à se bien pénétrer des considérations qui y sont développées, avec une autorité que suffit à établir le nom de l'auteur.

Le tirage étant limité, on fera bien de se hâter pour les commandes.

Nous donnons ci-après une liste de certains ouvrages que nous avons actuellement en magasin, et dont la popularité acquise jusqu'à ce jour est la meilleure recommandation que nous puissions en donner. Nous prions spécialement les messieurs du clergé de prendre connaissance de cette liste, et de donner leur commande au plus tôt, car pour la plupart de ces ouvrages qui nous viennent d'Europe, le nombre est limité et restreint.

Le Crucifix, vol. in 8 broché, par J. Hoppenot, S. J.	\$0.50
Les quatre évangiles suivis des actes des apôtres, un beau vol. in-8, avec de nombreuses illustrations pour chacun des évangiles, broché.....	0.25
Le même volume cartonné, tranche jaspée.....	0.50
“ “ “ “ dorée.....	0.75
Nos raisons de croire, étude historique et critique sur les motifs de crédibilité que présente l'Eglise catholique, par le R. P. Lodié, magnifique volume, in-40 illustré de nombreuses gravures..	0.75
Conférences de St. Roch, Dieu, vol. grd in-12 broché	0.50
Le prêtre auprès des malades et des mourants, vol. in-12 broché, par le R. P. Paul Stub,.....	0.90
La pensée de la mort, vol. pt. in-12 broché, Berthier	0.15
Le jeune homme comme il faut, vol. in-12 broché Berthier.....	0.25
La jeune fille et la vierge chrétienne, vol. in-12, broché, Berthier.....	0.25
Le livre de tous, vol. in-12 broché, Berthier.....	0.25
L'homme tel qu'il doit être, vol. in-12 broché, Berthier	0.25
Les quatre évangiles, format livre de prières in-18 pleine reliure en toile noire, avec gravures....	0.40
Une belle collection des ouvrages de Pierre l'Ermite	
Le Grand Mufflo, vol. in-8 broché.....	0.75
Lisez-moi ça, vol. in-8 “ .....	0.38
Et ça, vol. in-8 “ .....	0.75
Et de quatre, vol. in-8 “ .....	0.75
Restez chez vous, vol. in-8 “ .....	0.50
Nouveau manuel d'instruction religieuse, par l'abbé Poey.....	0.90

Breviaires ancienne édition, riche reliure seulement.....	\$2.00 le set
Breviaires, nouvelle édition, reliure molle...	9.00 "
Horæ Diurnæ " " " "	1.75 "

### OUVRAGES A PRIX RÉDUITS

Général Ambert—Récits militaires, 4 vols.....	\$4.00
Eugène Veuillot—Hommage à Louis Veuillot....	1.88
Mach—Le trésor du prêtre, 2 vols.....	2.25
L'abbé Ménard—Mgr Dupanloup.....	1.00
L'abbé A. F. Rua—Cours de conférences sur la religion, 3 vols.....	2.00
L'abbé Panhéleux—La divinité de Jésus-Christ....	0.50
Léon Aubineau—Les serviteurs de Dieu.....	1.00
L'abbé St Jure—De la connaissance et de l'amour de Dieu, 4 vols.....	2.00
L'abbé Larfeuil—La femme à l'école de Marie....	0.50
Matignon—La famille biblique.....	0.50
Manseau—Les prêtres et les religieux déportés, 2 vols.....	1.00
Alex. Brunet—La famille et ses traditions.....	0.50
P. V.—Casus conscientiae.....	1.00
Ludolphus de Saxonia—Vita Jesu Christi, 4 vols..	4.00
Un curé du diocèse de Liège—Plans d'instructions 2 vols.....	1.00
L'abbé Jouve—Le catéchisme des grands et des petits, 3 vols.....	2.00
L'abbé Shoupe—Connaissance de Jésus-Christ...	0.75
L'abbé Chaumont—L'Education, ses difficultés, son but.....	0.75
A. C. Peltier—Le grand catéchisme de Canisius, 7 vols.....	6.00
L'abbé Luche—Le catéchisme de Rodez, 3 vols...	3.00
L'abbé Chaumont—Œuvres de St. François de Salles, 6 vols.....	4.75
Desjardins—Œuvres de St. Alph. de Liguori, 9 vols.	6.00
Gueranger—Instructions liturgiques, 2 vols.....	4.00
L'abbé Martin—Prônes, suivis d'exemples, 1 vol...	1.25

jou  
les  
asse  
ses  
bra  
dév

aux  
émi  
de s  
nou

mas  
sens  
cett

un p  
blic  
l'ac

sité  
min  
véni

nièr  
faço  
cile.

de v  
celle  
par  
gesti  
ques  
qu'il  
publ

ratio  
lui a  
Clift  
moni

U  
Mont



jour viendra peut-être où des passions, ensevelies dans les replis les plus cachés du cœur, demanderont impérieusement à être assouvis : les moyens d'exécution font-ils défaut ? on interroge ses souvenirs, on recourt au texte, et muni de ces instructions, le bras frappe en calquant ses coups sur ceux dont le journal lui a dévoilé la justesse."

Notre clergé s'est alarmé de la déplorable publicité donnée aux affaires criminelles, et il y a quelque deux ans, un archevêque éminent de cette province a adressé une lettre à certains journaux de son diocèse, leur indiquant les mauvais effets produits par des nouvelles de cette nature et des descriptions de ce genre.

Mais l'on dit : " Il faut que le journal soit intéressant."

Rien n'est plus vrai, et rien n'est plus vrai aussi que, pour la masse des lecteurs et surtout pour la jeunesse, le fait-divers à sensation est ce qu'il y a de plus attrayant ; mais c'est aussi pour cette classe de lecteurs que le danger est le plus grand.

Depuis un certain temps, quelques novellistes ont adopté un procédé plus direct pour renseigner considérablement le public sur les faits et gestes des criminels ; c'est l'interview de l'accusé.

Cette méthode d'information, en piquant davantage la curiosité du lecteur, accentue le danger qui résulte de la description minutieuse du crime : elle offre, en outre, d'autres graves inconvénients.

Le plus souvent, le résultat de l'interview est rédigé de manière à inspirer une pitié inopportune à l'égard de l'inculpé, ou de façon à atténuer la portée de l'accusation.

C'est préjuger le procès et en rendre l'instruction plus difficile.

Ce sont de bonnes et saines vérités, et nous sommes heureux de voir un magistrat d'autorité et d'expérience unir sa voix à celle de l'autorité religieuse pour empêcher la presse de s'avilir par cette publicité donnée au crime, en d'autres termes, ces suggestions offertes au mauvais exemple. On verra, par les remarques du savant juge comme par les citations qui les appuient, qu'il n'y a pas que des raisons d'ordre moral qui font de cette publicité un grave danger social.

---

Hier, M. l'abbé Lippé, curé de Coteau Station, a reçu l'abjuration de M. Thomas Clifton, employé du Canada Atlantique, et lui a conféré le baptême ainsi qu'à ses deux jeunes enfants. M. Clifton a fait, le même jour, sa première communion. La cérémonie a été imposante.

---

Une assemblée des évêques de la province ecclésiastique de Montréal a été convoquée pour demain soir, à St. Hyacinthe.

---

Nous croyons devoir reproduire du *Manitoba* la traduction suivante d'un sommaire de la conférence qui a eu lieu entre le Bureau des écoles publiques de Winnipeg et la délégation catholique, à la suite du mouvement sorti de la réunion tenue le 18 de mars par un bon nombre de catholiques de St-Boniface :

Le 27 mars dernier, le Bureau des commissaires des écoles publiques de Winnipeg se réunissait pour entendre les propositions qu'une délégation de catholiques de cette cité devait leur présenter. Les commissaires présents étaient M. Bole, président, et MM. Carman, Byrnes, Dr Benson, Ross, Dulmage, Roberts, Horne, Browne, Fowler, McKerchar et McKechnie.

La députation catholique était composée de MM. Carroll, président, P. Marrin, secrétaire, et T. D. Deegan.

M. Bole ouvrit la séance. Expliquant le but de l'assemblée, il commença par faire connaître que la semaine précédente, il avait reçu la visite de deux citoyens catholiques de Winnipeg formant partie du bureau des écoles catholiques, lesquels lui avaient exprimé le désir de soumettre au Bureau des écoles publiques quelques propositions au sujet des écoles catholiques. C'est pourquoi, il avait convoqué la présente assemblée. Les membres de la délégation sont les représentants de la population catholique de la cité de Winnipeg, laquelle forme une portion considérable des contribuables de la cité. Ils ont droit à une réception courtoise de notre part. Les catholiques de Winnipeg entretiennent certaines idées spéciales concernant l'éducation publique. Ils ont droit d'avoir ces opinions et nous devons les respecter.

S'adressant à la députation, le président fait remarquer qu'autant qu'il peut le savoir, les membres du Bureau sont tous des protestants, mais comme le Bureau lui-même n'a pas d'affiliations religieuses et représente toute la population, il est d'avis que la loi en vertu de laquelle le Bureau administre les affaires scolaires de la cité permet aux parents de toutes les classes, qu'ils soient Juifs ou Gentils, d'envoyer leurs enfants à des écoles où ceux-ci sont à l'abri de toute intervention concernant leur foi religieuse. C'est le désir de toutes les classes de voir s'effacer toutes les lignes de démarcation qui existent. Le Bureau a le désir de donner aux propositions de la délégation sa plus sérieuse considération. Il fera connaître au plus tôt sa réponse aux délégués.

M. J. Carroll présenta alors le secrétaire, M. Marrin, et l'invita à lire la proposition qu'ils avaient à faire. Il ajouta qu'ils venaient vers le Bureau des écoles publiques mûs par l'intérêt public, ce qui, dans sa pensée, ressortait complètement des propositions elles-mêmes.

M. Marrin fit alors la lecture du document que voici :

Au Président et aux Membres du Bureau des Ecoles Publiques de Winnipeg.

Messieurs,

Les soussignés, au nom des catholiques de Winnipeg, demandent la permission de soumettre à la juste et favorable considération de votre Bureau les propositions suivantes :

1. Il y a actuellement environ 700 enfants catholiques fréquentant les écoles séparées de Winnipeg, et en outre, plus de 200 qui ne vont à aucune école.

2. Dans le passé, les catholiques de Winnipeg ont, pendant près de 10 ans, supporté leur quote-part du fardeau des taxes qui ont été prélevées pour la construction des bâtisses servant aux écoles publiques dans Winnipeg et pour le maintien de ces mêmes écoles dont ils ne peuvent, pour des raisons de conscience, retirer aucun bénéfice pour l'éducation de leurs enfants.

3. Que, tandis qu'ils payaient ainsi, pendant la période susmentionnée, leur part d'impôts pour le maintien des écoles publiques de Winnipeg, ils ont dû s'estreindre à l'obligation additionnelle de se pourvoir de locaux pour leurs propres écoles et de payer pour le fonctionnement de celles-ci, afin de pouvoir donner l'éducation à leurs enfants ; et que, malgré leurs efforts et leurs sacrifices, la double taxe que cet état de choses leur a imposée, s'est trouvée tellement lourde que leurs écoles sont maintenant grevées d'une dette considérable.

4. Les écoles séparées de la cité sont maintenant pourvues d'instituteurs possédant des diplômes émis par le département provincial de l'éducation.

5. Les catholiques de Winnipeg sont prêts à accepter le système d'inspection des écoles publiques.

En conséquence, en leur nom, nous sollicitons votre Bureau de louer le local de nos écoles, de garder les instituteurs enseignant actuellement dans ces écoles, et de prendre à votre charge le paiement de leur salaire, de même que les dépenses nécessaires à l'ameublement et au maintien des dites écoles, avec l'entente que nos enfants auront le droit de les fréquenter.

Le chiffre de l'assistance tel que constaté par les registres, a, depuis septembre, été comme suit dans les écoles ci-après mentionnées : Académie Sainte-Marie, 191 ; école des frères, 196 ; école des Saints-Anges, 99 ; école Saint-Joseph, 70 ; école de l'Immaculée Conception, 175 ; total, 729.

Le président alors demanda si la députation avait quelque chose à dire à l'appui de ces propositions.

En réponse, M. Carroll dit que leur mémoire leur semblait exposer leurs vues d'une manière assez complète et qu'ils désiraient simplement le soumettre à la considération du Bureau. M. Carroll ajouta néanmoins qu'ils étaient prêts à répondre aux questions qu'on jugerait à propos de leur faire.

Après avoir relu chaque paragraphe de ce document, et avoir posé plusieurs questions auxquelles il fut répondu au cours d'une conversation qui s'établit entre les membres du bureau et ceux de la délégation, le président, M. Bole, demanda plus spécialement si les instituteurs étaient dûment qualifiés.

Oui, répondit M. Carroll.

Avez-vous quelque proposition à faire touchant la base sur laquelle le loyer des écoles pourrait être établi, demanda-t-on encore ?

Non, fut-il répondu. Nous n'avons pas discuté ce point entre nous. Nous pensions que l'on pourrait prendre pour base la valeur des propriétés, et qu'une rente de tant par cent pourrait être fixée comme loyer.

Le Dr Benson demande ensuite :

Entendez-vous que notre bureau loue toutes les écoles occupées par les catholiques ? Par exemple, si nous désirions avoir l'Académie Sainte-Marie, seriez-vous prêts à nous louer, pour des fins scolaires, toute la bâtisse, les cours, ainsi que tout ce qui s'y rattache ? Au besoin, même, consentiriez-vous à supprimer tous les emblèmes qui s'y trouvent et qui vous sont propres, et à nous donner possession entière ?

M. Carroll—C'est une question qui ne s'est pas présentée à nous. Cette école est en même temps un pensionnat. Une bonne partie de l'édifice est consacrée à des fins d'ordre privé. Ne serait-il point possible pour vous de ne prendre en location que la partie affectée aux classes, pour les fins de l'école publique ?

Le Dr Benson exprime l'avis qu'il n'en pourrait être ainsi, parce que la loi tient le bureau responsable des bâtisses, des terrains et de tout ce qui s'y trouve.

Le Dr Benson réitéra sa question pour l'école de l'Immaculée Conception.

M. Carroll demanda si le Bureau n'avait pas déjà loué des appartements dans des bâtisses dont il n'avait pas l'entier contrôle.

Le Dr Benson répondit qu'il ne le croyait pas. Il cite les cas d'une école des dimanches presbytérienne, de la maison d'école St. John, de l'école de l'église anglicane au Fort Rouge. Dans chacun de ces cas, le Bureau a l'usage de toutes les bâtisses et des terrains.

M. Carroll est d'avis que bien que la question ne se soit pas présentée à leur esprit, il serait possible, si le bureau veut agir libéralement, de tout arranger dans un avenir prochain. Il croit que c'est l'intention des révérendes sœurs de construire prochainement un nouveau couvent quelque part ailleurs.

Le Dr Benson croit que le bureau ne pourrait louer avant que ces dispositions n'aient été prises. Il suggéra aussi d'enlever la clôture de l'école Sainte-Marie et d'en réunir les cours à celles de l'école Carlton. Quant aux écoles de Saint-Joseph et des Saints-Anges, le Bureau pourrait obtenir la possession complète des bâtisses et du terrain.

Le président suggéra la nomination d'un sous-comité du Bureau des Ecoles Publiques pour se rencontrer avec un sous-comité du bureau catholique et aviser à ce qu'il serait possible de faire. La loi, dit-il, statue clairement que le Bureau des écoles publiques ne peut se rendre responsable d'un édifice dont il n'a pas le contrôle.

En réponse à une question de M. Carman, M. Marrin dit que la maison d'école Sainte-Marie, pour les garçons, contient quatre appartements et possède quatre instituteurs, avec environ 200 élèves. Dans l'École des Saints-Anges, il y a deux appartements.

Le Dr Benson suggéra aux membres de la délégation de déclarer par écrit qui ils représentaient. Représentaient-ils une commission d'écoles catholiques non autorisées par la loi ? Ont-ils été choisis par le clergé, par l'Église ou par l'assentiment du public ? Il lui paraît que l'autorité ecclésiastique devrait signifier au bureau sa volonté d'accepter ce règlement.

M. Carroll—Notre autorité vient des contribuables catholique s. Nous agissons en notre qualité de laïques. Nous venons ici avec les meilleures dispositions. Nous croyons que la loi existante offre des avantages dont nous pouvons nous prévaloir ; nous croyons aussi qu'avec du bon vouloir, nous pouvons vaincre quelques-unes des difficultés que nous rencontrons. Nous sommes venus vous présenter notre requête et, de toutes les façons, nous voulons contribuer au règlement de la question. Nous placerons nos écoles sous votre contrôle et nous permettrons à nos enfants de les fréquenter. Nos instituteurs ont leurs diplômes. Quant au détail concernant les terrains et les bâtisses, tout cela pourra s'arranger plus tard.

M. Dulmage.—Etes-vous disposés à permettre à notre inspecteur de procéder à la répartition des enfants, au cas où nous nous chargerions de vos écoles ? Nous permettez-vous d'y mettre des enfants protestants et d'envoyer ailleurs des enfants catholiques ?

M. Carroll—Notre mémoire s'explique là-dessus.

Le Dr Benson fait entrevoir une difficulté à propos de la rétention des instituteurs. Il ne pense pas qu'il doive être pris pour fait admis que l'on puisse s'engager à retenir pour toujours les services de ces instituteurs, ni croire que le bureau pourrait entretenir une pareille idée. En outre, il y a là plus d'instituteurs que nous n'en employons ailleurs pour le même nombre d'élèves. Nous ne pourrions pas facilement accepter vos instituteurs tels qu'ils sont à cause de leurs costumes ; quelques uns de ce personnel enseignant porteraient le costume des Sœurs, et celles-ci ne voudraient pas les abandonner.

M. Fowler—Combien d'instituteurs et combien d'institutrices avez-vous ?

M. Marrin—Nous avons quatre instituteurs et quatorze institutrices.

M. Horne—Si cette proposition était acceptée par le bureau des écoles publiques, ce règlement serait-il acceptable au clergé ?

M. Carroll—Je pense que je puis prendre sur moi de vous répondre positivement dans l'affirmative. Notre proposition émane de toute façon de l'élément laïque et des contribuables catholiques de la cité ; mais elle serait, telle que proposée par nous, acceptable au clergé.

M. Horne voit une difficulté dans les costumes portés par les Sœurs. Par cet arrangement les écoles deviendraient des écoles publiques, et il serait du devoir du bureau de prohiber dans ces écoles le port de tout habit ayant un caractère confessionnel.

M. Carman demande s'il serait nécessaire de garder tous ces instituteurs. Serait-il absolument nécessaire d'accepter les instituteurs portant un costume ?

M. Carroll—Je ne le crois pas. Je ne crois pas non plus qu'il serait nécessaire de prendre à votre charge tous les instituteurs. C'est là un détail. Ce que nous vous demandons décidément, c'est de prendre nos écoles moyennant une redevance quelconque et d'employer nos instituteurs.

Le Dr Benson fit remarquer qu'il y avait beaucoup de jeunes institutrices catholiques munies de diplômes réguliers et qu'elles pourraient faire aussi bien l'affaire que les institutrices actuelles.

Il ne voit pas comment l'on pourrait tourner la difficulté contenue dans la clause de l'acte scolaire qui pourvoit à ce qu'il n'y ait, à l'exception des heures consacrées à l'instruction religieuse, aucune séparation des élèves par dénominations religieuses.

M. Deegan cita la clause 4 de la loi, qui statue que lorsqu'il y aura 40 élèves catholiques dans une école, on devra engager un instituteur catholique. Nous vous demandons, dit-il, d'interpréter libéralement cette clause. Ceci pourrait être discuté plus amplement par un sous comité, si la proposition d'en nommer un est adoptée. Les familles catholiques désirent que leurs filles reçoivent leur éducation de personnes de leur sexe. Il ne sache pas qu'il y ait rien dans l'acte des écoles qui prohibe le costume des Sœurs. L'on pourrait cependant examiner davantage ce point. Les délégués sont animés d'un sincère esprit de conciliation. Il est temps de chercher à vivre en paix.

M. Marrin demande quelle clause de la loi scolaire s'applique au costume.

On répond qu'il n'y en a point.

Le Dr Benson n'interprète point la clause 4 de la même façon que M. Deegan. Au reste, la clause 7 est bien claire. Si l'interprétation de M. Deegan était la vraie, et que l'on voulût la mettre rigide en vigueur, il faudrait renvoyer l'instituteur protestant et nommer un instituteur catholique dans les cas où un seul instituteur serait nécessaire. "Parce que l'acte dit qu'un instituteur catholique sera employé."

M. Horne sympathise avec les catholiques dans leur infortune. C'est un grand désavantage que d'avoir à payer une double taxe. Personne ne serait plus aise que lui de voir la chose enfin se régler.

Le Dr Benson propose, appuyé par M. Roberts, et il est résolu que le président nomme trois représentants du Bureau, ou plus, pour s'aboucher avec trois représentants de la population catholique et faire une étude de la question dans le but d'en arriver à un arrangement, lequel devra être soumis au Bureau à sa prochaine réunion.

M. Bole nomma les messieurs suivants, pour former le sous-comité : MM. Byrnes, Fowler, McKechnie et le Dr Benson.

M. Carroll remercia le bureau de la réception qu'il avait accordée aux délégués.

L'assemblée fut alors ajournée.

Le *Manitoba* accompagne ce compte-rendu des commentaires que voici :

" Au cours de cette conférence, il s'est dit des choses fort intéressantes à signaler. Ainsi il appert que des deux côtés, on a apporté à cette conférence les dispositions les plus conciliatrices possibles. Le Bureau des écoles publiques, composé uniquement de protestants, a juré qu'il nourrissait les plus vives sympathies pour les catholiques, obligés de payer jusqu'à présent une double taxe scolaire. Mais il a fait connaître aussi quelle était son interprétation de la loi, même après l'adoption du fameux règlement Laurier-Greenway. Or, tout en exprimant ses sympathies pour les catholiques, tout en voulant bien appliquer la loi dans

son s  
Win  
enter  
des é  
tout  
de fa  
diver  
gious  
comp  
flotte  
même  
neurs  
"  
dans  
chez  
"  
Chris  
murs  
aussi  
mes n  
laisse  
de ces  
"  
plus c  
Laurie  
prise a  
"  
symp  
sés et  
d'inter  
prend  
ce soi-  
ni plus  
d'injus  
sés, n'o  
prété  
laquell  
rier en  
No  
jamais  
No  
ment p  
laquell  
complet  
proposi  
la quest  
toute fa  
Tou  
ble à de  
qu'après  
tral en

son sens le plus large et le plus généreux, le Bureau scolaire de Winnipeg a posé d'abord comme préliminaires obligés de toute entente la nécessité pour les institutions catholiques de devenir des écoles publiques sans restriction ni arrière-pensée, sujettes à tous les règlements et au contrôle d'une autorité non-catholique.

"Toujours en interprétant la loi, le Bureau réclame le droit de faire, s'il le juge à propos, la répartition des enfants dans les divers locaux scolaires sans tenir compte des croyances religieuses. Ce serait l'école mixte dans ce que cette expression comporte de plus opposé à nos principes catholiques. Au-dessus flotterait cette neutralité religieuse, préface de l'hostilité à Dieu même, au-devant de laquelle les nations, conduites par des meneurs occultes, semblent courir.

"Le Bureau affirme encore que ce serait son devoir d'exiger, dans nos maisons, la suppression de tous emblèmes religieux, et chez nos instituteurs, celle des costumes religieux.

"On ne le dit point, mais nous imaginons qu'à la place du Christ et de la Madone, on nous permettrait d'accrocher aux murs dégarnis l'image de quelques animaux : nous supposons aussi qu'au lieu du spectacle vénérable que présentent les costumes modestes de nos ordres religieux, on ne s'objecterait pas à laisser s'étaler sous les yeux de nos jeunes enfants quelques-unes de ces nudités qui bordent les rues,

"Nous ne croyons pas que jamais commentaire plus suggestif, plus clair, plus juste, ni plus incisif n'ait été fait du règlement Laurier-Greenway, que celui qui nous est offert par la position prise à cette conférence par le Bureau scolaire de Winnipeg.

"Si des protestants remplis de conciliation, débordant de sympathies pour nous—ils le disent du moins—se croient autorisés et même tenus, en vertu des devoirs de leur position officielle, d'interpréter ainsi la loi, on voit de suite ce qu'elle vaut, on comprend sans plus d'efforts tout l'odieux de ce règlement. Jamais ce soi-disant règlement n'est apparu plus captieux, plus violent ni plus faux, et tout ce qu'on a dit de plus fort contre cet acte d'injustice est pleinement justifié. Les protestants—bien disposés, n'oublions pas—du bureau scolaire de Winnipeg ont interprété dans son sens véritable la malheureuse solution dans laquelle nous sommes empêtrés depuis l'intervention de M. Laurier en 1896.

Nous ne pensons pas faire acte de témérité en affirmant que jamais les catholiques n'accepteront de pareilles conditions.

Nous n'avons rien dit d'une autre proposition, émise également par le Bureau scolaire de Winnipeg, celle en vertu de laquelle on exigerait de nos communautés religieuses l'abandon complet de leurs maisons et autres propriétés scolaires. Cette proposition ne se rattache pas aussi intimement que les autres à la question du règlement. Il est évident toutefois qu'elle est de toute façon inadmissible."

Tout ceci est, on l'avouera, de lecture souverainement pénible à des cœurs catholiques. Qu'après dix ans de persécution, qu'après trois ans d'efforts pour mettre en application le magistral enseignement donné par Léon XIII dans son Encyclique

*Affari vos* et les directions pratiques qui devaient servir de règle à l'action catholique en cette grave matière, les catholiques manitobains soient tenus d'en passer par ces fourches caudines, c'est une humiliation faite pour révolter à bon droit tous les esprits honnêtes ayant conservé quelque notion du juste, du vrai et du bien.

Aussi, croyons-nous, jamais l'autorité religieuse ne consentira, nous ne disons pas à accepter, mais à subir ces conditions impossibles. C'est l'outrager que lui offrir l'école neutre, absolument neutre, telle que ces conditions la comportent.

Dans sa dernière session, la législature du Nouveau-Brunswick a adopté un bill constituant en corporation le collège du Sacré-Cœur de Caraquet et reconnaissant cette institution comme université ayant le pouvoir de conférer des degrés.

Le correspondant romain de la *Presse* lui écrit en date du 4 avril :

Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, vient de nommer M. le chanoine Richard, du Séminaire des Trois-Rivières, "Protonotaire Apostolique."

Cette nouvelle sera reçue avec beaucoup de joie, par tout le clergé et les fidèles du diocèse de Trois-Rivières, car Mgr Richard est universellement estimé et aimé.

Le nouveau prélat travaille à l'éducation de la jeunesse depuis 40 ans. C'est lui qui était directeur du séminaire de Trois-Rivières, lorsque Mgr Cloutier n'était encore qu'élève.

Aussi, ce dernier, après son élévation à l'épiscopat, s'est-il fait un doux devoir de faire connaître au Saint-Père les mérites, les vertus, les longs labeurs, la belle carrière de l'ancien directeur et ancien supérieur de son séminaire.

M. l'abbé Panneton, directeur actuel du séminaire de Trois-Rivières, et, qui, comme on le sait, est en Europe depuis un mois, avait été chargé de s'occuper de la chose. M. l'abbé s'est si bien acquitté de sa tâche, que huit jours après son arrivée à Rome, il a pu annoncer à son évêque la bonne nouvelle.

Nous ne pouvons que souhaiter ardemment la confirmation de cette bonne nouvelle, que des renseignements particuliers nous permettent de croire bien fondée.

## AUX ETATS-UNIS

On mande de Washington que Mgr Martinelli, délégué apostolique aux Etats-Unis, aurait reçu de Rome avis officiel de la nomination de Mgr Marchetti, comme auditeur de la délégation,



en remplacement de Mgr Sharretti, élevé récemment à la dignité d'évêque de la Havane, Cuba. Mgr Marchetti est un jeune prêtre italien nommé, il y a quelque temps, docteur en théologie. Il n'est jamais venu en Amérique et ne parle pas l'anglais. Mgr Marchetti quitterait Naples, le 27 du mois courant, pour Washington.

Le *Western Watchman* est informé que la division de l'archidiocèse de Dubuque n'aura lieu qu'après la nomination d'un titulaire au siège vacant. Le délégué apostolique serait d'avis que toute action prise présentement serait prématurée.

Les catholiques de l'Ohio sont indignés de l'adoption, par le Sénat de l'Etat, d'un projet de loi qui place toutes les institutions vouées au soin des orphelins sous le contrôle du Bureau de Bienfaisance de l'Etat, dont les membres sont autorisés à entrer en tout temps dans ces institutions, à les inspecter, à y faire des changements et à transférer les enfants d'un asile à l'autre suivant leur bon plaisir. Ils sont à organiser une vive opposition à cette législation lorsqu'elle viendra devant la Chambre. Espérons qu'ils réussiront à faire avorter cette monstrueuse iniquité.

## AUTRES PAYS

FRANCE.—Nous sommes heureux d'apprendre que la lutte contre la Franc-Maçonnerie sera l'objet d'études et de discussions importantes au prochain Congrès international des œuvres catholiques, qui se tiendra à Paris du 3 au 10 juin de cette année.

On nous communique le questionnaire suivant, destiné aux antimaçons des divers pays; les réponses fourniront les éléments de deux rapports pleins d'intérêt. Nous espérons que quelques-uns de nos lecteurs voudront bien contribuer au succès du Congrès en donnant les renseignements qu'ils pourront recueillir sur ces différents points.

### ÉTAT ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

1.—Quelle est, en votre pays, l'organisation de la Maçonnerie? Rites, fédérations, nombre des Ateliers, nombre des membres?—2. Quels courants d'idées règnent parmi les maçons au point de vue religieux, politique et social?—3. Parmi quelles classes de la société se recrutent-ils surtout?—4. Quels sont leurs moyens de propagande?—5. Quelle est leur influence sur les pouvoirs publics et la législation?—6. Quelle sera leur participation au Congrès international maçonnique de Paris en 1900?

## CAMPAGNE ANTIMAÇONNIQUE.

- 1.—*Moyens surnaturels*.—Existe-t-il des œuvres de réparation des blasphèmes et sacrilèges maçonniques?—Existe-t-il des associations de prières pour la conversion des francs-maçons?—
2. *Action* : Existe-t-il une organisation pour lutter contre la Maçonnerie? Quelle est l'action de la presse sur ce point : livres, brochures, journaux?—Existe-t-il d'autres moyens de lutte?—
3. *Desiderata* ; Qu'y aurait-il à faire pour activer cette lutte dans votre pays?—Que croiriez-vous utile en vue de l'union des divers pays dans cette campagne?

—On sait que les Pères Assomptionnistes, pour se conformer au désir exprimé par le Pape, vont désormais se consacrer exclusivement à leurs œuvres purement religieuses, d'éducation et de bienfaisance. Le Saint-Père espère par cette mesure désarmer les radicaux qui détiennent en ce moment le pouvoir et frustrer leurs desseins de persécution ouverte.

Les vaillants religieux ont donc dû se dessaisir de la *Croix* et des œuvres annexes. Voici en quels termes le grand journal catholique présente à ses lecteurs son directeur et administrateur actuel :

Un des meilleurs amis de la *Croix*, bien connu des catholiques, M. Paul Féron-Vrau, le charitable industriel du Nord, sachant nos angoisses présentes, a offert spontanément de devenir acquéreur de la *Croix* et de la Bonne Presse. A cette œuvre, désormais l'une des œuvres maîtresses de sa vie, il consacrera, avec les ressources de sa fortune, son talent d'écrivain et d'administrateur, sa foi ardente et tout son cœur.

Au moment de la séparation nécessaire, cette offre nous est apparue comme celle de l'ange Raphaël au vieux Tobie, inquiet du sort de son fils obligé d'entreprendre un lointain voyage en pays inconnu.

Ce Raphaël que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs comme directeur de la Bonne Presse est déjà, depuis dix ans, notre actif collaborateur dans le Nord ; il est le fils et le neveu des hommes de bien qu'on sait et dont les noms s'attachent à tant de fondations ; ils ont encouragé et aimé la Bonne Presse dès son berceau et toutes les œuvres de l'Assomption.

—Le P. Feuillette, le grand orateur dominicain, remplace feu le P. Didon comme prieur d'Arcueil.

NORVÈGE.—Une correspondance adressée par Mgr Felize, vicaire apostolique à Christiana, au "Bulletin" de la propagation de la foi, fournit les renseignements intéressants qui suivent, sur la situation scolaire faite aux catholiques en Norvège. Le gouvernement s'y montre plus libéral que celui du Manitoba pour les catholiques de cette province. Qu'on en juge plutôt :

Nos écoles catholiques sont absolument libres, et là où nous en avons, les catholiques n'ont pas à payer la taxe pour les écoles publiques. D'après d'anciennes lois, les bureaux de bienfaisance, où siège encore le ministre protestant, avaient le droit de placer les enfants pauvres dans des familles qui pouvaient leur faire donner une éducation protestante, et une Commission avait le droit d'envoyer soit dans des établissements spéciaux, soit chez des protestants, des enfants catholiques abandonnés. Je m'adressai au gouvernement et au Storting pour qu'on apportât des changements à ces lois afin de sauvegarder nos droits; et j'eus la joie de voir accepter toutes mes demandes.

“ On me trouve parfois quelque peu enthousiaste, lorsque je parle de mes chers compatriotes norvégiens. Comment ne pas l'être, lorsqu'on voit de tels exemples de largeur d'esprit et de cœur!

ALGÉRIE.—Dans sa dernière lettre pastorale, Mgr Oury donne ces détails sur son diocèse, qui ressemble beaucoup à un pays de mission :

Le diocèse d'Alger ne mesure pas moins de cent soixante lieues de l'est à l'ouest, et de cent cinquante du nord au sud. La population est de 1,300,000 âmes, dont 300,000 Européens et 1,000,000 d'indigènes. Or, chose pénible à constater, cet immense territoire ne renferme que cent cinquante paroisses et trois cents prêtres. Il y a des paroisses distantes de quinze lieues de la paroisse la plus voisine, et il y a des prêtres obligés de parcourir, chaque dimanche, quarante kilomètres à jeun, pour célébrer une seconde Messe dans une annexe.

—Sur la colline d'Hippone, dans le diocèse de Constantine, s'élève un sanctuaire en l'honneur de saint Augustin. Mgr Coïmbes, archevêque de Carthage, en avait jadis béni la première pierre, lorsqu'il était évêque de Constantine. Mgr Gazaniol, évêque actuel de Constantine, a consacré, le 21 mars, ceite église, l'une des plus belles de l'Afrique française.

AFRIQUE.—Fondée par Mgr Lavigerie, auquel la piété et la reconnaissance des Africains vient d'ériger un splendide monument à Biskra, la congrégation des Pères Blancs est en pleine voie de prospérité. Elle compte aujourd'hui en Afrique 50 stations avec 249 missionnaires, 132 religieuses, 642 catéchistes, 47,190 néophytes et 187,000 catéchumènes. Elle dirige 106 écoles, que fréquentent 5,908 enfants ; elle a soigné dans ses hôpitaux l'année dernière 319,204 malades. De plus, elle possède à Jérusalem un grand séminaire où se trouvent 34 élèves et un petit séminaire qui en réunit 105. Ces chiffres proclament que le cardinal Lavigerie a été l'un des apôtres les plus infatigables et les mieux inspirés de la dernière partie de ce siècle.

—Mgr Combes, primat d'Afrique, a présidé, à Carthage, à la cérémonie d'ordination de trente Pères Blancs. La consécration a été faite par Mgr Le Chaptais, évêque de l'Ouganda, délégué par Mgr Combes.

CHINE.—A la Chambre des Communes à Londres, M. Valtone, député, et a parcouru tout le YangTse, a rendu hommage au dévouement des Jésuites français, qui sont, dit la *Croix*, de très fidèles informateurs de notre gouvernement et de nos industries sur les richesses minières du bassin du Fleuve Bleu.

M. Valtone, protestant, appelle *Jésuites* tous les missionnaires français. Au bas Fleuve Bleu, Kjang-nan et Gan-Houy, il y a 200 Jésuites ; dans le haut Fleuve Bleu, Se-Tchoan, Yun-Nam, Koug-Tchéou, il y a 200 missionnaires de la rue du Bac.

L'éloge très mérité s'adresse à tous.

JAPON.—Un missionnaire du Japon écrit en date du 17 février :

Le premier prêtre indigène du diocèse vient d'être ordonné le 11 courant, fête de l'Apparition de Notre-Dame de Lourdes et des martyrs japonais, fête civile aussi de la Constitution.

—Les Chambres japonaises vont discuter un projet de loi qui permettrait aux chrétiens de posséder. Partisans et adversaires se préparent. Une revue a même ouvert des concours sur ce sujet. Pour prouver juridiquement le droit de posséder des chrétiens, un chrétien a concouru et a été classé, pour cette thèse, le troisième, avec un volume pour récompense. Puissent ces députés comprendre le droit et ne pas écouter leur athéisme ni les bonzes ! Ceux-ci se remuent : ils ont, paraît-il, ramassé 50,000 yen (125,000 francs) pour faire campagne contre le projet.

RUSSIE.—Un archevêché catholique va être créé à Saint-Pétersbourg. Deux autres évêchés catholiques seront aussi créés en Russie.

Les négociations avec Rome, qui ont eu un si heureux aboutissement, ont été conduites par le ministre résident russe accrédité auprès du Saint-Siège, M. Tcharykoff.

C'est le commencement de la hiérarchie catholique en Russie ; jusqu'ici, elle n'existait qu'en Pologne.

16 avril 1900.